

Résolution présentée par la délégation du Sénégal

Thème : Agenda 2030 pour le développement durable

Concerne : la réduction des inégalités éducatives par le renforcement de l'alphabétisation numérique des jeunes issus de milieu rural au Sénégal

L'Assemblée Générale,

Révoltée par le taux de scolarisation et d'alphabétisation au Sénégal en 2022 sont bien inférieur à ceux que ceux d'un pays en développement (68,9% d'enfants scolarisée en secondaire, 59,2% d'alphabétisation globale) et que des disparités persistent entre les zones urbaines et rurales notamment en termes d'accès aux outils numériques, limitant les opportunités d'orientation et de carrière professionnelle,

Observant que seulement 42% de la population a accès à internet et qu'un très petit pourcentage des écoles en zones rurales y ont accès,

Préoccupée car l'éducation est un facteur premier pour le développement d'un pays ainsi que pour le bien-être de ses habitants, la maîtrise des outils numériques de nos jours étant devenu indispensable pour accéder à une éducation de la meilleure qualité possible et développer des capacités professionnelles,

Regrettant de ne pas avoir pu proposer une solution réellement efficace plus tôt et que toutes les dernières tentatives n'aient pas fonctionné,

Demande

- la mise en place d'un réseau de parrainage et d'apprentissage numérique entre les différentes institutions et universités des pays voisins afin que les écoles en zones rurales puissent recevoir des cours sur le numérique à distance. Ce réseau serait encouragé par le financement de startups locales et d'associations qui auraient pour but l'instruction face au numérique et l'accès pour tous aux technologies (ex : plus de startups comme « Jokkolabs » qui met à disposition des outils pour les jeunes défavorisées à Dakar notamment) ;
- que ce financement soit partagé entre état partenaire (p.ex. Sénégal, Burkina Faso, Mali), les organisations internationales (p.ex. Bill & Melinda Gates Foundation) et des entreprises technologiques afin de garantir la création et/ou l'entretien d'infrastructures (p.ex stations de recharges alimentée par des panneaux solaires, bibliothèques pour les écoles isolés) ;
- la mise en place de campagne de sensibilisation et par le placement de mentors féminin dans les écoles rurales afin de permettre la promotion de l'égalité entre les deux sexes (p.ex introduction de club STEM pour les filles afin que plus d'entre elles accèdent dans les filières scientifiques) ;
- que les États contributeurs reçoivent en retour des évaluations sur l'impact de leurs financements et des évaluations sur le progrès technique qui a été accumulé ;

Le texte français fait foi.